

Le Tribunal fédéral invalide une initiative de l'Asloca

La justice confirme le feu rouge des autorités genevoises aux dix mesures pour le logement.

Les citoyens ne voteront pas sur les dix mesures urgentes que préconisait l'Asloca contre «les loyers abusifs» et «la pénurie de logements». L'association peut regretter aujourd'hui l'ampleur de ses ambitions. Dix mesures, c'était trop pour une seule initiative. Suivant le gouvernement et le parlement genevois, le Tribunal fédéral vient d'estimer que le texte violait le principe d'unité

de la matière. «Rien ne permet (...) d'affirmer qu'une personne en principe favorable à la construction de logements accessibles à la majorité de la population soit aussi acquise au déclassement de terrains agricoles», écrivent les juges fédéraux dans leur arrêt du 9 mars. Le Tribunal a renoncé à examiner une éventuelle scission du texte ainsi que l'autre motif d'invalidation: la violation du droit supérieur.

«C'est une excellente nouvelle pour la pérennité de la nouvelle politique du logement, fruit d'un



Mark Muller. Le conseiller d'Etat chargé des Constructions voit disparaître une entrave à sa politique.

(C. BONZON)

accord qui a été avalisé par l'ensemble du parlement, réagit le conseiller d'Etat chargé des Constructions, Mark Muller. Cette initiative constituait un blocage programmé de toute velléité de bâtir du logement à

Genève.» Le libéral souligne la hausse du nombre de nouveaux projets.

L'Asloca note pour sa part la baisse du nombre de logements effectivement mis sur le marché. «Nous ferons de nouvelles propositions, promet Carlo Sommaruga, président de l'Asloca romande. Nous voulons notamment contrer l'explosion du prix du terrain. On voit le mètre carré agricole à 5 francs passer à 450 francs lorsqu'il devient constructible, et cela relève de la spéculation.» *Marc Moulin*